

# **PACTE POUR LE FINANCEMENT CONCURRENTIEL DE NOS UNIVERSITÉS**

**PAR**

M. Michel Audet  
Mme Françoise Bertrand  
Mme Julie Bouchard  
M<sup>e</sup> Lucien Bouchard  
M. Marcel Boyer  
M. Youri Chassin  
M. Yves-Thomas Dorval  
M. Joseph Facal  
M. Pierre Fortin  
M. Michel Gervais  
Mme Monique Jérôme-Forget  
M. Hugo Jolette  
M. Robert Lacroix  
M. Patrick Lebel  
M. Michel Leblanc  
M. Claude Montmarquette

[www.pactefinancementdesuniversites.info](http://www.pactefinancementdesuniversites.info)

**23 FÉVRIER 2010**

Le monde s'est profondément transformé au cours du siècle dernier. Parmi les phénomènes les plus marquants, on trouve l'explosion des savoirs, leur utilisation de plus en plus intensive et l'ouverture sans précédent des économies aux échanges internationaux.

L'efficacité avec laquelle une société crée les savoirs nouveaux, les diffuse et les valorise est devenue plus que jamais l'un des principaux déterminants de sa croissance et de son rayonnement. Les innovations découlant de ces savoirs engendrent la création de nouveaux biens, services, équipements et modes organisationnels qui, à leur tour, augmentent le bien-être des individus, accroissent la productivité dans tous les secteurs d'activité et, conséquemment, la richesse d'une nation.

Devant une concurrence internationale de plus en plus féroce, notre prospérité collective repose sur notre capacité à utiliser le savoir avec créativité, à innover et à ajouter de la valeur. C'est d'ailleurs là le constat principal de la Rencontre économique organisée par le premier ministre du Québec les 20 et 21 janvier dernier.

Ce constat nous place collectivement devant un test de cohérence : si le savoir est l'arène où nous devons nous illustrer, avons-nous des assises suffisamment solides pour y exceller ? Nos institutions de savoir et de recherche, tout particulièrement nos universités, sont-elles en mesure de jouer le rôle que commandent nos aspirations de réussite et de prospérité ?

Le pacte que nous proposons aujourd'hui reflète notre plus vive inquiétude : **sans un renforcement substantiel du financement de nos universités, nous sommes convaincus que l'avenir économique du Québec est compromis.**

## **LA QUALITÉ, UNE CONDITION *SINE QUA NON***

Les universités ont une incidence directe et fondamentale sur le succès ou l'échec d'une stratégie économique axée sur le savoir. Que ce soit par leur contribution à la production de nouveaux savoirs, par la qualité de la main-d'œuvre hautement qualifiée qu'elles forment ou encore par l'efficacité avec laquelle elles assurent le transfert des connaissances, elles jouent un rôle clé.

Or, dans un monde globalisé, cette qualité et cette efficacité sont des notions toutes relatives. Dans le monde de l'évolution des savoirs, le rythme et l'intensité sont donnés par les plus performants au niveau mondial. Les sociétés qui veulent être de ce groupe de pointe veillent à ce que leurs universités puissent suivre ce rythme, voire contribuer à la cadence. Il s'agit là d'une condition indispensable pour obtenir les talents scientifiques, techniques et professionnels requis par l'économie du savoir.

Dans cet environnement mondial hautement compétitif, où les moyens déployés sont souvent de très grande envergure, nous sonnons aujourd'hui l'alarme. **Nos universités québécoises sont victimes d'un sous-financement chronique qui menace non seulement leur propre position concurrentielle, mais surtout celle de l'économie et de la société québécoise dans son ensemble.** Les conséquences de ce sous-financement ont été maintes fois répétées :

- Manque criant de moyens matériels et de ressources humaines;
- Détérioration inquiétante des infrastructures universitaires et du parc immobilier;
- Nette insuffisance des espaces aggravée par la hausse des effectifs étudiants;
- Assèchement des crédits alloués à la recherche, dégradation du climat de travail et de la cohésion sociale sur les campus.

En 15 ans, les ressources budgétaires de nos universités ont fondu au point d'atteindre le seuil d'alerte. L'an dernier, la quasi-totalité des établissements universitaires du Québec ont enregistré un déficit. Une première peu glorieuse dans l'histoire du Québec. À la fin de la présente année, le déficit accumulé de l'ensemble des universités dépassera les 500 millions de dollars.

Devant la gravité de la situation, le gouvernement du Québec a réagi en 2007 par l'injection de 240 millions de dollars sur trois ans dans le réseau universitaire, dont 180 millions de dollars récurrents. S'il faut saluer ce geste, il importe de le ramener à sa juste portée. La première tranche de ces crédits supplémentaires permettait de rétablir la subvention par étudiant à son niveau de... 1989 ! **En matière de budget de fonctionnement, les universités québécoises accusent un sous-financement de quelque 500 millions de dollars par année comparativement à celles du reste du Canada.**

De cet état de sous-financement découlent des risques importants et insidieux :

- Une marginalisation croissante des universités québécoises dans l'espace canadien et nord-américain;
- Un déclin global de la qualité de la formation;
- Le recul progressif du Québec comme destination de choix pour les meilleurs étudiants internationaux;
- L'érosion du potentiel d'innovation de l'ensemble de notre économie;
- Une atrophie relative de notre économie et un décalage dans la progression de notre niveau de vie.

## **UN PACTE QUI REPOSE SUR DES VALEURS**

Cet état de sous-financement de nos universités doit être corrigé. Nous avons le devoir de revoir et d'améliorer en profondeur le modèle de financement du réseau universitaire québécois. C'est une tâche à laquelle il faut s'attaquer maintenant.

Pour y arriver, nous proposons un nouveau « pacte » qui, tout en exigeant des efforts supplémentaires importants, reste en tous points fidèle aux grandes valeurs collectives que nous entretenons à l'égard de l'éducation supérieure, à savoir :

- **L'accessibilité** : l'accès aux études supérieures est le levier de mobilité sociale le plus puissant dont dispose notre société. Le niveau de richesse individuelle préalable à l'obtention d'un diplôme ne doit, en aucun cas, constituer un obstacle à la poursuite des études.
- **L'équité** : l'éducation supérieure est un investissement qui génère des bénéfices. Cet investissement est à la fois individuel (à travers les droits de scolarité et le renoncement temporaire à un revenu de travail) et collectif (à travers les taxes et impôts qui permettent le financement des universités par l'État). Les retombées positives de l'éducation sont également individuelles et collectives. Par souci d'équité, il importe que la part de financement assumée par chacun soit proportionnelle à sa part de bénéfices. On doit aussi souligner à quel point l'augmentation du pourcentage de diplômés universitaires dans une société réduit les disparités de revenu et de richesse.

- **L'excellence** : l'éducation supérieure joue un rôle clé dans notre prospérité actuelle et future. L'économie du Québec aussi bien que nos universités évoluent dans un environnement mondialisé, de très forte concurrence. Les aspirations du Québec à briller parmi les meilleurs doivent se traduire par un engagement de tous dans la poursuite de l'excellence et de la réussite. Universités, enseignants, étudiants et partenaires doivent accepter de s'investir dans les changements qui nous rendront meilleurs.
- **L'efficacité** : nos établissements d'éducation supérieure ont l'obligation morale de maximiser les fruits des investissements individuels et collectifs qui leur sont consentis. Le Québec demeure une société moins riche que les autres économies d'Amérique du Nord, ce qui impose un devoir de rigueur exceptionnelle pour l'allocation des budgets et l'efficacité des activités d'enseignement et de recherche.

**Le pacte que nous proposons respecte l'esprit et la lettre de ces quatre principes.**

### **UN PACTE QUI EXIGE UN EFFORT COLLECTIF**

Il y a trois composantes dans le financement des universités : la subvention de l'État; les droits de scolarité; et les autres revenus provenant d'entreprises auxiliaires des universités elles-mêmes et du rendement de fonds de dotation. La question qui se pose est de savoir quel poids doivent prendre ces diverses sources de revenu.

Il faut avouer qu'il n'y a pas de règles précises à cet égard. Nous pensons toutefois que le système universitaire public nord-américain, considéré comme le meilleur au monde, a probablement trouvé, avec le temps, la meilleure répartition du fardeau des dépenses pour la formation universitaire. À cet égard, le rang qu'occupent les universités canadiennes et américaines dans le classement du THES 2009 appuie parfaitement ce qui précède.

Dans le reste du Canada, les subventions de l'État s'élèvent en général à quelque 60 % des revenus des universités. Les droits de scolarité, différenciés selon le niveau d'études et le secteur disciplinaire, représentent quelque 30 % des revenus. Les revenus divers des universités, dont ceux provenant de leur fonds de dotation, constituent le dernier 10 %. Il est important de noter qu'une partie des droits de scolarité perçus par les universités sert à assurer l'accessibilité pour les moins fortunés.

Avec un tel régime, le Canada et les États-Unis se sont donné les systèmes d'éducation universitaire les plus performants au monde et unanimement reconnus pour leur qualité exceptionnelle. La preuve en est que l'on vient de partout dans le monde pour y étudier et que les pays qui entreprennent des réformes majeures de leur système d'éducation universitaire s'en inspirent largement.

On observe aussi que c'est aux États-Unis et dans le reste du Canada que la proportion des jeunes passant par l'université est la plus élevée, ce qui montre bien que ce régime ne nuit pas à l'accessibilité. C'est aussi dans le système universitaire nord-américain que nous trouvons la plus grande flexibilité menant aux innovations les plus nombreuses et les plus marquantes. Cette flexibilité provient en grande partie de la diversité des sources de financement, qui enlève, à l'un ou à l'autre des pourvoyeurs de fonds, un pouvoir absolu sur l'évolution des institutions et du système d'éducation universitaire.

On ne comprend donc pas ce qui pousse le Québec à s'éloigner du système nord-américain pour s'inventer un modèle, avec tous les risques que cela comporte, ou pour imiter un autre système considéré comme moins performant.

**Le pacte que nous proposons vise explicitement à ramener graduellement le mode de financement des universités québécoises dans le modèle canadien.**

## **UN PACTE À LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS**

**Le pacte que nous proposons comporte trois volets :**

- **Un engagement ferme du gouvernement à maintenir le niveau actuel de financement public en termes réels;**
- **Un déplafonnement des droits de scolarité;**
- **Un réexamen de la situation tous les cinq ans.**

L'engagement ferme du gouvernement à ne pas réduire le financement public est un élément essentiel du pacte. Au cours des dix dernières années, le gouvernement du Québec a investi quelque 480 millions de dollars à titre de rattrapage. Toutefois, la situation a bougé plus rapidement dans le reste du Canada, si bien que les universités québécoises se retrouvent encore avec un sous-financement de 500 millions de dollars. L'État a apporté sa contribution et, dans l'état actuel des finances publiques au Québec, il ne peut faire plus. Les étudiants doivent donc accepter maintenant le déplafonnement des droits de scolarité. C'est le deuxième élément tout aussi essentiel du pacte.

À l'instar de ce que l'on trouve ailleurs en Amérique du Nord, les droits de scolarité devraient être différenciés selon le niveau d'études et le secteur disciplinaire pour refléter davantage les coûts de formation et les rendements variables de l'investissement en éducation universitaire. À l'intérieur de balises gouvernementales relativement larges, l'établissement des droits de scolarité devrait être du ressort de chaque institution universitaire qui, de toute évidence, devra tenir compte de sa clientèle potentielle et de la concurrence nationale et internationale à laquelle elle fait face.

Les droits de scolarité, lorsqu'ils reflètent adéquatement les coûts de la formation offerte, jouent un rôle de régulation unique dans le système d'éducation universitaire. Ils indiquent aux étudiants que l'éducation n'est pas un service gratuit. Ils permettent à l'individu de faire des choix éclairés qui conduiront à une utilisation plus efficiente des ressources rares d'une société. Ils rendent aussi les étudiants plus exigeants quant à la qualité et à la portée des enseignements reçus. Pour les universités qui offrent différents programmes d'études, plus les droits de scolarité comptent dans le total de leurs revenus, plus elles voudront se soucier de la qualité et de la pertinence de leurs programmes afin de s'assurer la notoriété requise pour attirer de nouveaux étudiants et retenir ceux qui y sont déjà inscrits.

Dans un tel système, les étudiants et leurs familles exigeront aussi que les universités leur fournissent des renseignements objectifs sur un certain nombre d'indicateurs de qualité qui leur permettront de faire des choix plus éclairés quant à l'institution qu'ils fréquenteront. C'est pour l'ensemble de ces considérations qu'il doit y avoir des droits de scolarité au niveau universitaire et qu'ils doivent être en corrélation avec les coûts de la formation.

Cette nouvelle formule de financement entraînerait les conséquences suivantes :

- Le revenu annuel que les universités québécoises tireraient, à terme, de cet ajustement s'élèverait à quelque 565 millions de dollars.
- Si nous prenons la situation canadienne comme référence, pour 85 % du total des étudiants, qui ont choisi les secteurs disciplinaires à faibles coûts de formation et à taux de rendement moins élevé, l'augmentation des droits de scolarité serait de l'ordre de 2 200 \$.

- Les droits de scolarité augmenteraient beaucoup plus pour les étudiants inscrits dans les secteurs disciplinaires à coûts élevés et à rendement fort, soit entre 3 000 \$ et 10 000 \$. Nous estimons qu'un étudiant de médecine, par exemple, qui gagnera dans l'ensemble de sa carrière, après impôts et en termes réels, 2 millions de dollars de plus que le diplômé universitaire du secteur des lettres, peut et devrait assumer des droits plus élevés.
- Nous proposons que le processus d'augmentation soit étalé sur trois ans et qu'il débute en 2012.

## **UN ENGAGEMENT FERME ET ABSOLU QUANT AU MAINTIEN DE L'ACCESSIBILITÉ**

Au Québec, nous avons eu trop tendance à ne relier l'accessibilité aux études universitaires qu'aux droits de scolarité. Or, comme le démontrent clairement un grand nombre d'études, le problème d'accessibilité se pose en grande partie bien avant que l'étudiant arrive aux portes de l'université; les droits de scolarité y jouent un bien faible rôle. Cet état de fait n'exclut toutefois pas qu'une hausse substantielle des droits de scolarité puisse limiter la capacité de certaines catégories d'étudiants d'accéder à l'université. C'est pourquoi le déplaçonnement des droits de scolarité doit être accompagné d'un programme ciblé de soutien à l'accessibilité.

### **Le pacte que nous proposons comprend trois types de mesures qui renforceront les programmes existants de soutien à l'accessibilité.**

La première mesure touche directement ceux qui font ou seraient susceptibles de faire une demande d'admission à l'université. Chaque université devrait consacrer 30 % des revenus supplémentaires découlant de l'augmentation des droits de scolarité pour favoriser l'accès à l'université à l'aide de bourses substantielles aux candidats méritants provenant de milieux moins fortunés. Un tel système existe déjà ailleurs au Canada et semble bien remplir les objectifs visés. Ce programme, qui permettrait d'ajouter 170 millions de dollars aux 380 millions de dollars déjà consacrés annuellement à l'aide aux étudiants par le gouvernement, aurait de toute évidence un effet positif sur l'accessibilité et atténuerait significativement le caractère régressif de la formule actuelle, qui profite d'abord et avant tout aux mieux nantis.

Parallèlement à ce soutien accru, **nous proposons la mise en place d'un système de remboursement des prêts étudiants qui soit proportionnel aux revenus gagnés par les éventuels diplômés.** Un tel système, en vigueur dans d'autres juridictions, a grandement réduit les craintes et les répercussions découlant des aléas du marché du travail.

Dans la mesure où le gouvernement maintiendra les niveaux actuels de soutien aux universités, l'augmentation des droits de scolarité permettra non seulement d'éliminer l'écart de financement entre les universités québécoises et celles du reste du Canada, mais donnera en plus aux universités les ressources qui leur permettront de pallier les conséquences d'une longue période de sous-financement important. Ainsi, le gouvernement du Québec n'aura plus à financer à même les fonds publics le rattrapage des universités québécoises par rapport à leurs comparables du reste du Canada.

**Le pacte que nous proposons engage le gouvernement à consacrer les budgets ainsi libérés pour favoriser la réussite scolaire à tous les niveaux d'études.** Ces sommes pourront servir à réduire le décrochage, particulièrement au secondaire, à améliorer les programmes d'orientation scolaire et à mettre sur pied un programme d'information sur la valeur intrinsèque de l'éducation et la rentabilité privée et sociale d'un tel investissement.

L'objectif premier de l'ensemble de ces mesures, rendues possibles par l'augmentation des droits de scolarité, est de réduire l'écart dans les taux de participation aux études universitaires selon le statut socio-économique des familles. C'est la seule façon efficace et équitable d'accroître l'accessibilité. Comme les jeunes provenant de familles mieux nanties ne seront pas affectés par cette hausse des droits de scolarité, l'impact positif de l'ensemble des mesures précitées se répercutera sur les individus venant de milieux moins favorisés, qui auront de nouveaux outils pour accéder en plus grand nombre à l'université.

## **UN PACTE QUI INCITE LES UNIVERSITÉS À DAVANTAGE DE RIGUEUR**

**Le pacte que nous proposons constitue en soi un puissant moyen de transformation de nos universités.** Soumises à une concurrence plus vive et à des incitatifs plus importants, les universités seront amenées :

- À mieux allouer les ressources dont elles disposent, de manière à accroître la qualité et la pertinence des programmes d'études qu'elles offrent, tout en tenant compte de leurs forces particulières et de leur vocation spécifique.
- À mettre sur pied des programmes de soutien financier à l'égard des étudiants, calibrés de façon à permettre à tous ceux et celles qui ont le talent, le désir et la volonté de faire des études universitaires d'y accéder indépendamment de leur capacité financière et à inciter les étudiants à acquérir, dans des délais raisonnables, une formation de haute qualité.
- À accepter d'être comparées aux universités du reste du monde pour transmettre aux étudiants les renseignements les plus pertinents et essentiels à leur choix d'institution et fournir à l'État une série d'indicateurs pour lui permettre d'évaluer l'impact de la réforme du financement universitaire et de prendre au besoin les mesures correctives qui s'imposeraient.

## **CONCLUSION : UN PACTE POUR NOTRE AVENIR À TOUS**

Une société qui veut participer à l'économie du savoir et y être concurrentielle se doit de pouvoir compter sur des universités formant des diplômés de haute qualité selon les standards internationaux les plus exigeants et réalisant des recherches de pointe de calibre mondial.

Ce rôle est aujourd'hui menacé en raison d'un manque patent de ressources. Le Québec a mal à ses universités. Le mal n'est pas incurable, mais il est chronique. Et les maladies chroniques sont les plus handicapantes. C'est pourquoi nous incitons fortement tous les Québécois à s'engager en faveur de nos universités de même que nous pressons toute la classe politique et le gouvernement du Québec de répondre à notre proposition. Assurons-nous, collectivement, que nos universités disposent de la santé financière et des incitatifs nécessaires pour s'acquitter de leur triple mission de recherche, d'enseignement ainsi que de valorisation et de transfert des connaissances. Il en va de notre avenir comme société.

**Nous ne pouvons faire autrement que de nous engager résolument en faveur du renforcement de nos universités. Nous avons besoin qu'émerge une volonté claire de la société québécoise.**

***Ont cosigné ce pacte :***

M. Michel Audet, ex-ministre des Finances du Québec

Mme Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec

Mme Julie Bouchard, ex-présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM)

M<sup>e</sup> Lucien Bouchard, ex-premier ministre du Québec

M. Marcel Boyer, professeur émérite de l'Université de Montréal

M. Youri Chassin, ex-président de la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS), ex-vice-président aux Affaires universitaires de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et ex-membre du Conseil permanent de la jeunesse

M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec

M. Joseph Facal, ex-président du Conseil du trésor

M. Pierre Fortin, professeur émérite de l'Université du Québec à Montréal

M. Michel Gervais, ex-recteur de l'Université Laval

Mme Monique Jérôme-Forget, ex-ministre des Finances du Québec et ex-présidente du Conseil du trésor

Mme Hugo Jollette, ex-président de l'Association générale étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (AGEUQAT) et ex-trésorier de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

M. Robert Lacroix, ex-recteur de l'Université de Montréal

M. Patrick Lebel, ex-président de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) et du Conseil permanent de la jeunesse

M. Michel Leblanc, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

M. Claude Montmarquette, professeur émérite de l'Université de Montréal